

## Article

---

« L'impact de la démographie sur les tendances de la criminalité au Québec de 1962 à 1999 »

Marc Ouimet et Étienne Blais

*Criminologie*, vol. 35, n° 1, 2002, p. 5-23.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/027511ar>

DOI: 10.7202/027511ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

---

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

---

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : [info@erudit.org](mailto:info@erudit.org)

# L'impact de la démographie sur les tendances de la criminalité au Québec de 1962 à 1999<sup>1</sup>

Marc Ouimet

*Professeur  
École de criminologie  
Université de Montréal  
marc.ouimet@umontreal.ca*

Étienne Blais

*Étudiant au doctorat  
École de criminologie  
Université de Montréal*

**RÉSUMÉ** • L'âge est une variable centrale pour l'analyse et la compréhension du phénomène criminel. Au plan individuel, de nombreuses études montrent que la délinquance apparaît dès le début de l'adolescence, culmine vers 17 ans et diminue par la suite. Si le crime est fortement associé à l'âge, des changements dans la structure démographique de la population devraient avoir une incidence sur l'évolution de la criminalité. Cet article présente l'analyse des rapports entre l'évolution de la démographie québécoise et l'évolution de la criminalité de 1962 à 1999. Les résultats de la présente étude sont surprenants. D'une part, la courbe âge et crime au Québec, en 1999, ne correspond pas à ce qu'on retrouve habituellement dans la littérature scientifique. Les courbes d'arrestations pour voies de faits, agressions sexuelles et vols qualifiés montrent des suspects particulièrement âgés. D'autre part, les modèles ARMA-AREG indiquent que ce sont les variations dans le nombre d'adultes, plus particulièrement les 30-39 ans, qui influencent le plus l'évolution de la criminalité. Des pistes de réflexion découlant de la théorie des opportunités criminelles sont proposées.

---

1. Les résultats de cette étude furent présentés lors du Colloque de l'Association internationale des criminologues de langue française (AICLF) tenu à Montréal en août 2000. Cette recherche a été rendue possible grâce à une subvention du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH).

**ABSTRACT** • Age is a variable that is central for the analysis and the comprehension of crime and criminality. At the individual level, numerous studies have established the fact that delinquency appears in early teens, explodes until 17, decreases rapidly in early twenties and then gradually thereafter. If crime is strongly associated with age, then, changes in the age composition of the population should be linked with changes in criminality. This article presents an analysis of the impact of the population structure changes on recorded crime in Quebec between 1962 and 1999. Two results are surprising. First, the age-crime curve observed in Quebec for 1999 does not fit what is generally found in the literature. Arrests curves for assault, sexual aggression and robbery show that offenders are much more older than what is generally found. Second, ARMA-AREG models show that the variations in the number of adults, particularly of adults in the 30-39 age group, are the best predictors of crime trends. An interpretation in terms of criminal opportunity theory is offered.

## Introduction

L'âge biologique constitue le meilleur prédicteur du comportement criminel. Avant 8 ou 9 ans, les enfants ne commettent pas de crime au sens de la loi. Avec l'adolescence arrive souvent une période d'exploration de la délinquance qui est, heureusement, le plus souvent passagère. La très grande majorité des adultes ne commettent pas de crimes sérieux. Rares sont les personnes du troisième ou quatrième âge qui volent ou agressent autrui. Si le crime était étroitement associé à l'âge, des changements dans la structure démographique de la population devraient avoir un effet sur l'évolution de la criminalité. Le vieillissement de la population devrait, en théorie, être associé à une baisse de la criminalité. Or, les études de l'impact de la démographie sur la criminalité sont loin de présenter des résultats cohérents ; certaines ont pu déceler un effet démographique, d'autres pas.

Une analyse de l'évolution de la structure démographique au Québec et de ses répercussions sur la criminalité est utile, puisque le Québec est l'un des états les plus affectés par le *baby boom* (Foot, 1996). D'une part, le taux de natalité durant les années 50 était particulièrement élevé et, d'autre part, la chute du taux de natalité vers la fin des années 60 a été brutale. En outre, le Québec n'a pas connu d'écho du *baby-boom* durant les années 80, comme ce fut le cas ailleurs au Canada et aux États-Unis.

La présente étude permet d'analyser l'évolution de la structure d'âge de la population du Québec et de tester l'hypothèse selon laquelle des changements dans la structure démographique de la population expliquent en partie les tendances de la criminalité enregistrée au cours des dernières décennies. Plus précisément, on se demandera si le vieillisse-

ment de la population rend compte de la baisse de la criminalité observée au Québec durant les années 90 (Ouimet, 2002). Toutefois, avant d'aller plus loin, il est important de bien comprendre l'ensemble des liens qu'entretiennent les deux dimensions centrales de l'étude, à savoir l'âge et le crime.

## **Âge et crime**

L'âge est un puissant prédicteur du comportement humain. D'abord, qu'on le veuille ou non, notre corps change avec le temps, ce qui entraîne de nouvelles possibilités et limitations. Ensuite, la maturation est liée à des développements aux plans psychologique, cognitif et moral qui peuvent être associés à notre volonté de commettre un vol ou un acte de violence. L'âge de la personne est aussi relié à sa situation professionnelle et économique qui sont sans doute pris en compte dans la décision de commettre ou non un acte criminel. De plus, les activités quotidiennes auxquelles nous prenons part sont fortement associées à notre âge biologique. Que ce soient nos habitudes de consommation, nos loisirs ou nos choix d'émissions de télévision, ceux-ci sont fortement « déterminés » par le groupe d'âge auquel nous appartenons (Foot, 1996). Bien entendu, l'âge entretient de nombreux rapports avec la question criminelle. Nous avons divisé notre propos en trois grandes parties, à savoir les connaissances issues de la perspective individuelle, de la perspective sociologique et de la perspective démographique.

### *L'âge dans une perspective individuelle*

Au moment de la naissance d'un enfant, l'âge de la mère et le nombre de semaines de grossesse apparaissent comme des facteurs de risque chez le nourrisson. Les enfants nés de mères adolescentes, de même que les enfants nés prématurément (qui sont souvent de petit poids), ont plus souvent qu'à leur tour des problèmes de développement qui sont associés à la délinquance lors de l'adolescence (McIntyre, 1996).

Richard Tremblay et ses collègues ont étudié le comportement des enfants entre deux et onze ans (Tremblay *et al.*, 1996). Ils montrent que les comportements agressifs (c'est-à-dire mordre, frapper ou donner des coups de pieds) sont plus fréquents chez les enfants à l'âge de 27 mois. Ensuite, les enfants s'assagissent progressivement. Durant l'adolescence, c'est la même chose. Selon Dobrin *et al.* (1996), le pourcentage de jeunes

qui avoue s'être récemment battu diminue progressivement entre 11 et 20 ans. Les études démontrent toutefois la présence d'un principe de continuité dans le comportement (Wilson et Herrnstein, 1985) : les enfants agressifs durant l'enfance sont ceux qui à l'adolescence ont le plus de conflits avec les autres. Fréchette et Le Blanc (1987) montrent aussi que les jeunes contrevenants ont de fortes probabilités de devenir des délinquants adultes. En effet, 73 % des pupilles du Tribunal de la jeunesse de l'échantillon de Fréchette et Le Blanc avaient un casier judiciaire adulte à l'âge de 24 ans. Les résultats des différentes enquêtes longitudinales montrent bien que la délinquance n'est pas apprise durant l'adolescence. Il n'y a pas une « génération spontanée » des problèmes de comportement ; la délinquance à l'adolescence apparaît comme le prolongement d'une enfance difficile.

Durant l'adolescence, les comportements criminels des jeunes deviennent plus sérieux et visibles. On remarque que des enfants sont arrêtés par la police dès l'âge de sept ou huit ans, mais c'est seulement vers onze ou douze ans que leur nombre augmente sensiblement. Le milieu de l'adolescence représente une période d'explosion des activités criminelles. Il y a une diversification des activités, de même qu'une augmentation de la gravité et de la fréquence des crimes. Lors d'un sondage de délinquance auto-révélee mené à Montréal, environ 93 % des adolescents avouent avoir commis au moins un geste sanctionné au cours de l'année précédant l'enquête (Fréchette et Le Blanc, 1987). Pour la plupart des jeunes, la délinquance à l'adolescence est sans réelle gravité, celle-ci prenant fin d'elle-même avant l'âge adulte. Ce n'est qu'une petite proportion des adolescents qui continuera à commettre des crimes sérieux à l'âge adulte et qui s'enfoncera dans un style de vie délinquant. Ceux qui persèverent dans le crime à 25 ans ont toutes les chances de ne pas s'intégrer socialement et de continuer leur carrière criminelle pour encore dix ou même vingt ans. La déchéance guette ceux qui ont adopté un style de vie délinquant, fait d'incarcérations à répétition, de consommation abusive d'alcool et de drogues et de relations amoureuses instables (Gottfredson et Hirschi, 1990). Plusieurs meurent prématurément d'accidents, d'overdose, de maladies acquises, de suicide ou d'homicide (voir l'article de Tremblay et Paré dans le présent numéro).

La perspective individuelle permet d'observer que le crime est plus fréquent à certains moments de la vie qu'à d'autres. Les enfants sont peut-être techniquement les plus violents, mais ils n'ont pas les moyens

de leurs ambitions et font l'objet d'un contrôle incessant de la part des adultes. Les adolescents ont fréquemment le désir et l'intention d'enfreindre les lois et en ont les moyens. La maturation, le travail et la famille se chargent de faire diminuer chez l'adulte le goût du crime (Ouimet et Le Blanc, 1996). Toutefois, le principe de continuité explique en partie pourquoi certains délinquants juvéniles persévèrent dans la criminalité en tant qu'adultes. Or, une période de hausse de la délinquance juvénile risque fort de faire augmenter la criminalité pour les dix ou vingt prochaines années. De plus, une hausse du nombre de délinquants à une période donnée peut influencer les paramètres du désistement de la carrière criminelle, c'est-à-dire retarder l'abandon du crime pour les membres de cette cohorte.

### *L'âge dans une perspective sociologique*

L'analyse de la distribution d'âge des personnes arrêtées, accusées, condamnées ou incarcérées permet d'apprécier la criminalité comme phénomène social. Adolphe Quételet publia en 1831 un document intitulé *Recherches sur le penchant au crime aux différents âges* qui montrait que la relation âge et crime se conformait à la loi générale suivante : la propension au crime atteint un maximum au début de l'âge adulte et ensuite diminue graduellement avec la maturation. Cette loi générale, Quételet la réfère à la forme de la distribution unissant âge et crime, forme dont les paramètres peuvent varier d'un pays à l'autre ou d'un crime à l'autre. Par exemple, il montre que le sommet de la distribution d'âge des criminels se trouve à 21-22 ans en France et en Angleterre, alors qu'il se situe plutôt à 26 ans en Belgique.

Travis Hirschi et Michael Gottfredson ont publié un article provocateur en 1983 sur la relation entre l'âge et le crime. Après avoir examiné la littérature disponible, ils concluent que la courbe âge et crime est restée inchangée en Angleterre au cours des 150 dernières années, courbe relativement similaire à celle retrouvée aujourd'hui aux États Unis. Ils affirment : « If the form of the age distribution differs from time to time and from place to place, we have been unable to find evidence of this fact » (p. 555). Pour eux, les variations dans les paramètres de différentes courbes âge et crime seraient triviales et ne feraient que confirmer l'existence d'une loi générale sur les rapports entre le crime et l'âge. La courbe âge et crime typique, que l'on retrouve dans les livres d'introduction en criminologie, est celle décrivant la relation âge et crime pour les personnes arrêtées aux États Unis. Les résultats

montrent que le nombre de personnes arrêtées pour un crime de violence atteint un sommet à 17 ans et diminue modérément après, alors que les arrestations pour les crimes contre la propriété atteignent un sommet à 16 ans et diminuent rapidement par la suite.

Farrington (1986) a repris l'investigation mais est arrivé à une conclusion quelque peu différente. Il a entre autres remarqué que l'âge maximal de la courbe, qui était auparavant de 21-22 ans, se situe maintenant plutôt vers 16-18 ans. Dès lors, la relation ne peut être qualifiée d'invariante au sens strict du terme. Qui plus est, la courbe varie selon le sexe et selon le territoire examiné. La courbe du crime selon l'âge est fortement déterminée par la participation au crime pour chaque groupe d'âge (les 18 ans qui commettent un crime, les 19 ans...). Or, au niveau individuel, la fréquence de passage à l'acte chez les criminels est relativement stable durant la période d'activité. Ainsi, si l'auteur typique d'un crime est un adolescent, le criminel typique incarcéré est plus vieux. D'ailleurs, dans les prisons américaines, l'âge moyen de la population carcérale est de 28 ans (National Institute of Justice, 1987 : Tableau 6.40). Pour Farrington (1986 : p. 235) : « The more detailed summary measures of the curves show that offending is not predominantly a teenage phenomenon. The average age of offenders is twenty-five to thirty... ».

La relation entre l'âge et le crime a rarement été analysée pour différents segments de la population. Des données extraites du sondage national de victimisation américain (voir Dobrin *et al.*, 1996) montrent que le plus grand risque de victimisation pour un vol qualifié chez les Noirs se situe entre 25 et 34 ans, ce qui est différent chez les Blancs, où le risque de victimisation est le plus élevé entre 12 et 15 ans. Les données présentées dans Dobrin *et al.* (1996) montrent aussi que les Américains d'origine autochtone ont un taux d'homicide plus élevé dans le segment des 25-44 ans que dans celui des 15-24, alors que pour les peuples des îles pacifiques (Hawaii), le taux d'homicide est à son sommet dans le groupe d'âge des 45-64 ans.

Il apparaît donc que la conception de jeunesse étroitement attachée à la criminalité ne représente pas nécessairement la réalité. La jeunesse est une caractéristique de la criminalité moins grave, moins violente, celle qui est le fait de la majorité des jeunes. Toutefois, la criminalité sérieuse, la criminalité violente ou organisée, de même que celle des personnes issues de groupes défavorisés, est plus une affaire d'adultes dans la force de l'âge que d'adolescents. Selon Greenberg (1979), les

jeunes hommes sont souvent exclus des moyens de production, ce qui crée un stress et un état de pauvreté (*material deprivation*). Les jeunes vivant une difficile période d'intégration sociale ont tendance à se regrouper et à explorer les avenues de la délinquance. Cette période, la plupart du temps, est relativement courte, les jeunes adultes finissant par s'intégrer socialement. Ouimet et Le Blanc (1996) montrent que l'obtention d'un emploi, le mariage ou son équivalent et la naissance d'un enfant favorisent le désistement de la carrière criminelle des jeunes hommes délinquants. Ainsi, à 30 ans, la plupart des jeunes ont cessé leurs activités criminelles ; toutefois, ceux qui ne se sont pas intégrés socialement peuvent continuer une carrière criminelle de plus en plus sérieuse.

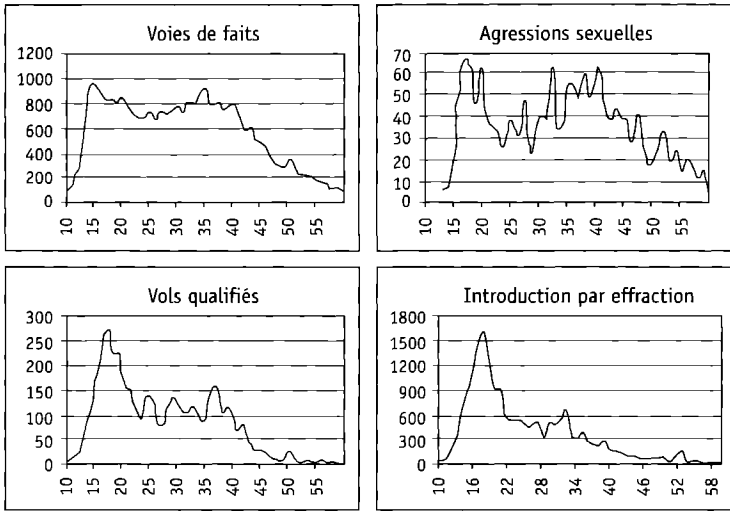
Aujourd'hui, plusieurs spécialistes considèrent que la courbe de la relation âge et crime a généralement la même forme, bien que les caractéristiques de la forme peuvent varier d'une place à l'autre, de temps en temps, d'un crime à l'autre ou pour différents groupes de la population (les hommes p/r aux femmes, la classe moyenne p/r à la classe défavorisée, etc.). Selon Wilson et Herrnstein (1985 : 144), « [n]o significant crime category deviates from a pattern of an early peak and a subsequent decline, but the precise location of the peak and the speed of the decline vary substantially ». De plus, Greenberg (1995) et Britt (1992) affirment que les différences dans les courbes âge et crime ne devraient pas être négligées et devraient faire l'objet de recherches plus poussées. Selon eux, on ne peut affirmer que la courbe âge et crime est invariante, puisque des variations sont observables pour différents types de crimes ou différents groupes de la population.

La figure 1 illustre la distribution de l'âge des suspects pour des affaires criminelles au Québec, en 1999, selon quatre catégories d'infractions. Ces infractions furent sélectionnées pour plusieurs raisons. D'une part, elles renvoient à des comportements criminels bien typés et bien connus. D'autre part, ces infractions sont à la base d'une proportion importante d'accusations criminelles ou d'incarcérations. Finalement, elles représentent bien la variété des comportements criminels, soit la prédation (agression sexuelle), la violence commune (voies de faits), la violence acquisitive (vol qualifié) et la délinquance acquisitive commune (introductions par effraction). Les données, compilées par l'auteur, proviennent du fichier des événements criminels de la *Déclaration Uniforme de la Criminalité Révisée*. La question de la validité des données officielles de la criminalité a été discutée dans une de nos publications récentes (Ouimet, 1999).



FIGURE 1

Nombre de suspects pour chaque âge au Québec en 1999



La courbe âge et crime pour les voies de faits montre une hausse spectaculaire du nombre de suspects au début de l'adolescence pour atteindre un premier sommet à 15 ans (954 suspects). Ensuite, le nombre de suspects par âge diminue légèrement jusqu'à 26 ans (667 suspects) et remonte ensuite jusqu'à 35 ans (896 suspects). La courbe des agressions sexuelles montre des similitudes, avec un premier sommet à 14 ans (66 suspects) et un second au milieu de la trentaine. La hausse surprenante du nombre de suspects dans la trentaine pour ces deux crimes de violence s'explique en partie par la démographie, car il y avait en 1999 plus de personnes dans la trentaine que dans la vingtaine. Des courbes exprimées en taux par 1000 personnes donneraient une image légèrement différente, mais qui ne modifieraient pas l'aspect général de la courbe. Une explication de l'importance élevée d'individus dans la trentaine pour les crimes de violence se trouve probablement dans le contingent important d'affaires de violence conjugale et de pédophilie/inceste maintenant considéré par la police.

La figure 1 illustre aussi la relation âge et crime pour deux crimes contre la propriété. Les vols qualifiés apparaissent durant l'adolescence et atteignent un sommet à 17 ans (268 suspects). Le nombre de suspects

pour ce crime de violence acquisitive diminue rapidement au tournant de l'âge adulte et reste relativement stable jusqu'à la fin de la trentaine. La courbe pour les introductions par effraction est plus prononcée, avec un sommet à 18 ans (1573 suspects), une diminution rapide au début de la vingtaine, un plateau de 22 à 33 ans et une baisse par la suite.

Le portrait de la relation âge et crime au Québec en 1999 correspond difficilement à l'affirmation voulant que le crime connaisse un sommet durant l'adolescence, une diminution brusque au début de la vingtaine et une diminution progressive par la suite. Les différences observées ici entre nos courbes et les courbes âge et crime traditionnelles ne sont pas sans importance. Ainsi, pour connaître l'impact des changements démographiques sur l'évolution du taux de criminalité, il est nécessaire de considérer l'évolution, non pas seulement du nombre d'adolescents ou de jeunes adultes, mais aussi l'évolution du nombre d'adultes dans la trentaine. Or, la plupart des modèles statistiques utilisés pour analyser l'impact de la démographie sur la criminalité se limitent à étudier l'impact des jeunes, à savoir le plus souvent les 15-24 ans.

#### *L'âge dans une perspective démographique*

De nombreux travaux ont montré que des fluctuations dans la structure démographique de la population avaient un effet sur le volume et la structure de la criminalité. Par exemple, Wellford (1973) montre que 40 % à 50 % de l'augmentation de la criminalité aux États-Unis durant les années 60 pouvait s'expliquer par des changements dans la composition démographique de la population (l'arrivée massive des adolescents du *baby boom*). Cohen et Land (1987) estiment que 58 % des tendances en matière d'homicide aux États-Unis s'expliquent par l'effet démographique. Toutefois, Marvell et Moody (1991) ont entrepris l'analyse de plus de 90 études portant sur l'effet de la structure d'âge sur le crime et indiquent que les résultats de ces travaux sont mitigés. En fait, le principal problème est que la criminalité aurait dû diminuer de manière importante aux États-Unis durant les années 80, après le passage des *baby boomers* comme adolescents ou jeunes adultes, ce qui n'a pas été le cas. Toutefois, nous savons maintenant que la criminalité a baissé de manière drastique aux États-Unis durant les années 90 (Blumstein et Wallman, 2000) et au Canada (Ouimet, 2002). Or, l'impact démographique semble s'être matérialisé, mais ce avec quelques années de retard.

Selon la théorie démographique (Easterlin, 1980), un boom des naissances devrait produire, quinze ans plus tard, une hausse sensible de la délinquance juvénile, et ainsi de la criminalité totale, simplement parce qu'il y aurait un plus grand nombre de personnes dans la catégorie d'âge où la propension au crime est forte. Cusson (1990) fait le pont entre l'hypothèse démographique et la théorie du contrôle social. D'une part, tant dans la famille qu'à l'école, les enfants de cohortes et familles nombreuses reçoivent moins d'attention de la part des adultes et sont moins surveillés que les enfants de petites cohortes et familles. Plus tard, l'intégration au marché du travail est plus ardue pour les membres des cohortes nombreuses, puisque la compétition est plus féroce. Or, le travail est source de contrôle social et d'intégration sociale.

Selon Cohen et Land (1987), les changements démographiques n'ont pas qu'un effet symétrique sur la criminalité. En effet, des changements démographiques peuvent avoir un effet sur la structure de la criminalité, à savoir sur la relation âge et crime elle-même. Par exemple, une cohorte particulièrement nombreuse, qui aurait une délinquance particulièrement élevée, pourrait ne pas abandonner le crime aussi rapidement qu'une autre cohorte. Il y aurait dans ce cas un effet de cohorte important qu'il faut considérer dans une analyse statistique. Or, nous avons vu que les courbes âge et crime au Québec ne reflètent pas les courbes traditionnelles, ce qui pourrait s'expliquer par un effet de cohorte.

### **Changements de la structure démographique et tendances de la criminalité au Québec**

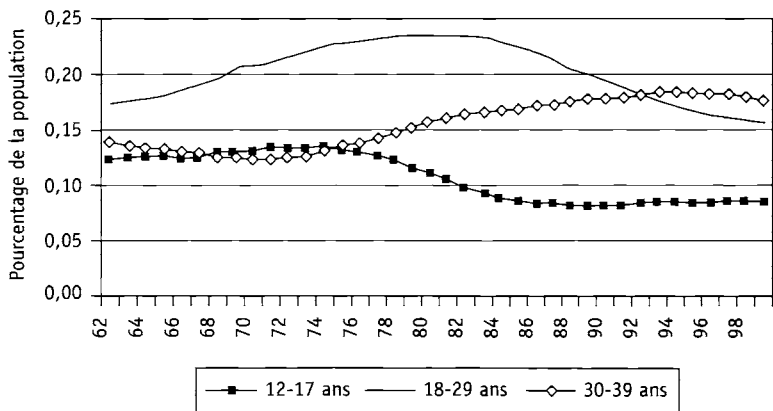
L'hypothèse démographique indique que l'arrivée d'une cohorte importante d'adolescents sera associée à une hausse de la délinquance juvénile, alors que l'arrivée massive d'adultes sera suivie d'une hausse des crimes plus violents. Une partie importante de la hausse de la criminalité des années 60 et 70 devrait s'expliquer par l'arrivée de plus en plus importante d'adolescents et de jeunes adultes. En effet, le nombre de naissances au Québec a stagné durant les années 20 et 30 et a commencé à augmenter durant la guerre (Foot, 1996). La fin des années 40 marque une période de croissance économique qui est suivie d'une explosion des naissances. C'est vers la fin des années 50 que le Québec a connu un sommet des naissances avec plus de 140 000 naissances annuellement. Le nombre des naissances a chuté rapidement après 1966 pour atteindre

environ 80,000 naissances en 1972. Le nombre des naissances a ensuite varié entre 70 000 et 100 000 depuis 1972. La figure 2 illustre l'évolution de trois groupes d'âges au Québec pour la période allant de 1962 à 1999 (les données sont issues du site Internet de l'Institut de la Statistique du Québec).

La figure 2 montre que les adolescents constituaient un groupe relativement important de notre société à la fin des années 70, correspondant à 13 % de la population. Cusson (1981) indique d'ailleurs que plus de 40 % des crimes durant les années 70 étaient attribuables à des juvéniles. Or, l'importance de ce groupe diminua fortement au tournant des années 80 ; il ne constituait plus que 8 % de la population à partir de 1985. Le groupe des jeunes adultes (18-29 ans) a connu son apogée durant les années 80 avec environ 23 % de la population, groupe dont l'importance a décliné depuis, constituant maintenant moins de 15 % de la population. L'importance des 30-39 ans a grandi sans cesse entre le début des années 70 et 95, mais commence maintenant à décroître au profit de groupes plus âgés.

**FIGURE 2**

**Évolution de l'importance relative de trois groupes d'âges au Québec de 1962 à 1999**

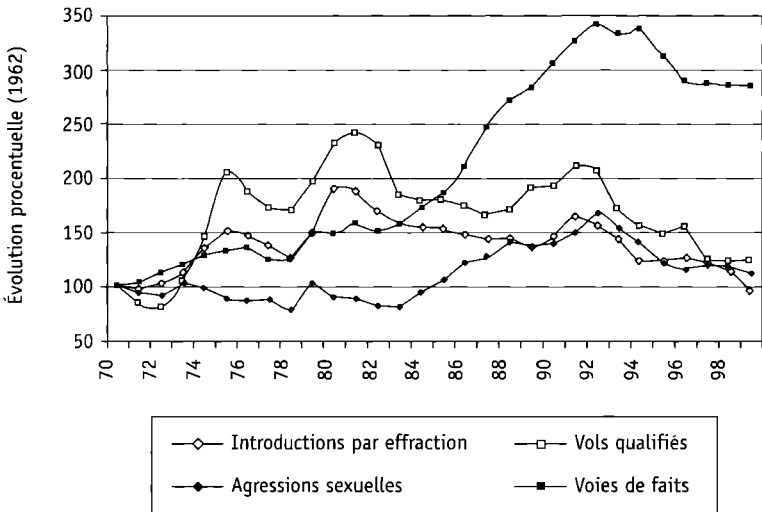


Selon la théorie démographique, on aurait dû s'attendre à ce que les crimes caractéristiques des adolescents et jeunes adultes connaissent leur apogée au tournant des années 80, alors que les crimes associés davantage aux adultes connaissent leurs sommets au début des années 90. La figure 3 illustre l'évolution procentuelle, sur la base de 1970, de quatre

formes de crimes qui ont une place prépondérante dans le contingent pénal et dans les populations pénales (les données proviennent du catalogue 85-205 de Statistique Canada).

FIGURE 3

Évolution procentuelle du taux pour quatre types de crimes au Québec de 1970 à 1999 (1970 = 100)



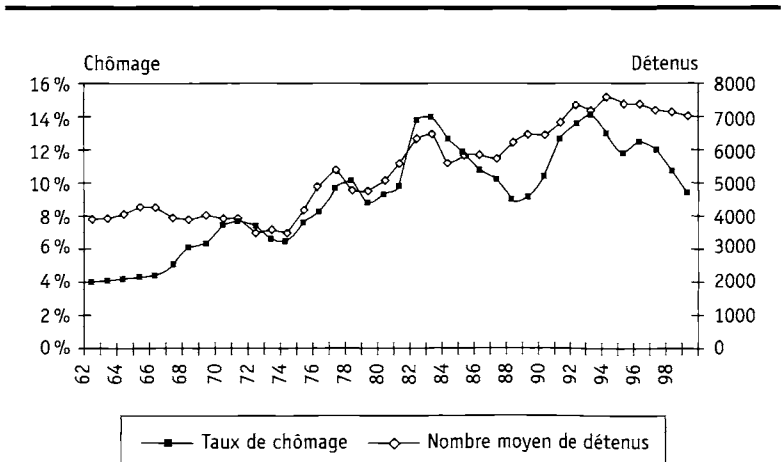
La figure 3 montre que les crimes d'agressions sexuelles et de voies de faits ont connu des hausses sensibles durant les années 70 et que le rythme d'augmentation s'est ensuite accru. L'année 1992 marque le sommet des taux de violence par 100 000 habitants et le début du renversement de la tendance. Depuis, les taux ont diminué de 32 % pour les agressions sexuelles et de 17 % pour les voies de faits. Les statistiques pour les crimes de voies de faits et d'agressions sexuelles sont particulièrement sensibles à la reportabilité, c'est-à-dire au pourcentage d'affaires rapportées à la police. Il est fort probable qu'une partie de la hausse de ces deux formes de violence durant les années 80 soit due à une hausse de la reportabilité, notamment en ce qui concerne les crimes de violence conjugale et d'inceste. Mais nous croyons que la totalité de la hausse n'est pas artificielle et que l'augmentation du nombre de personnes âgées entre 30 et 39 ans explique en partie la hausse.

La figure 3 montre aussi les tendances en matière de vols qualifiés (taux par 100 000 habitants) et d'introductions par effraction (taux par 100 000 ménages privés). Le taux de ces deux infractions a triplé ou quadruplé entre 1962 et 1980-81, pour diminuer légèrement durant les années 80, entreprendre une nouvelle hausse au début des années 90 et diminuer par la suite (baisse de 38 % entre 1992 et 1999 pour les introductions par effraction et de 40 % pour les vols qualifiés). Ici, il est peu probable que la reportabilité soit en cause, puisqu'une proportion élevée (et relativement constante) des cas sont rapportés à la police.

De manière à estimer statistiquement les relations entre les groupes d'âge et la criminalité, nous avons mené des analyses de séries chronologiques pour le Québec de 1962 à 1999. Les modèles explicatifs pour les variables dépendantes (c'est-à-dire taux de voies de faits, taux d'agressions sexuelles, taux de vols qualifiés et taux d'introductions par effraction) comprennent des variables indépendantes démographiques (nombre de 12-17 ans, nombre de 18-29 ans et nombre de 30-39 ans), de même que deux variables contrôle (taux de chômage des hommes et nombre moyen de prisonniers provinciaux et fédéraux, données extraites des documents officiels de Statistique Canada). Ces deux variables classiques permettent de comparer le poids des variables démographiques à d'autres explications. La figure 4 illustre l'évolution de ces deux variables contrôle entre 1962 et 1999.

FIGURE 4

Évolution du taux de chômage et du nombre total de détenus au Québec de 1962 à 1999



Le taux de chômage des hommes est passé de 3,9 % en 1962 à 12,5 % en 1984, pour ensuite redescendre, remonter à 14,0 % en 1993 et diminuer par la suite. La courbe ressemble étrangement à celle observée pour les crimes contre la propriété. Au niveau de l'incarcération, le nombre de prisonniers a diminué au début de la série, pour augmenter continuellement de 1972 à 1995 et diminuer par la suite. Notons que l'incarcération est en relation réciproque avec le crime ; une hausse des crimes violents devrait entraîner une hausse de l'incarcération et une hausse de l'incarcération devrait entraîner une baisse des crimes (Cusson, 1990).

Le tableau 1 présente les résultats des analyses de séries chronologiques. Il s'agit de modèles autorégressifs de premier ordre, sans valeur pour le niveau d'intégration ou de la moyenne mobile (ou 1,0,0). Les variables dépendantes sont exprimées sans transformation (nombre de crimes), exception faite du taux d'introductions par effraction exprimé sur la base des 100 000 ménages privés. Les variables démographiques sont exprimées sans transformation. Le taux de chômage et le nombre de personnes incarcérées sont exprimés sous la forme T-1, pour comprendre l'effet de cette variable sur le nombre de crimes de l'année suivante.

TABLEAU 1

Modélisations ARMA-AREG de la criminalité au Québec de 1962 à 1999

|                            | Voies de faits |       | Agressions sexuelles |       | Vols qualifiés |       | Introductions par effraction |       |
|----------------------------|----------------|-------|----------------------|-------|----------------|-------|------------------------------|-------|
|                            | Ratio T        | Sig   | Ratio T              | Sig   | Ratio T        | Sig   | Ratio T                      | Sig   |
| Terme autorégressif        | 13,3           | 0,000 | 9,7                  | 0,000 | 5,8            | 0,000 | 3,8                          | 0,001 |
| Nombre de 12-17 ans        | 2,0            | 0,061 | 0,5                  | 0,642 | 0,3            | 0,798 | 0,1                          | 0,889 |
| Nombre de 18-29 ans        | -1,5           | 0,143 | -0,8                 | 0,415 | 4,8            | 0,000 | 6,4                          | 0,000 |
| Nombre de 30-39 ans        | 7,6            | 0,000 | 3,8                  | 0,001 | 5,1            | 0,000 | 3,2                          | 0,000 |
| Taux de chômage (T-1)      | 1,1            | 0,277 | 1,2                  | 0,238 | -2,6           | 0,015 | -0,5                         | 0,561 |
| Nombre de détenus (T-1)    | -2,2           | 0,031 | -2,4                 | 0,024 | -3,0           | 0,030 | -2,5                         | 0,055 |
|                            |                |       |                      |       |                |       |                              |       |
| Pourcentage d'amélioration | 47 %           |       | 27 %                 |       | 57 %           |       | 47 %                         |       |

Les résultats, au tableau 1, montrent d'abord que les quatre équations sont relativement performantes, puisque les modèles comprenant les prédicteurs entraînent une amélioration du pouvoir explicatif sur les modèles ne contenant que le terme autorégressif variant entre 27 % (agressions sexuelles) et 57 % (vols qualifiés). Pour le nombre annuel de voies de faits, le nombre de 12-17 ans a un impact marginal positif et le nombre de 30-39 a un impact significatif positif. Le nombre total de personnes incarcérées a un impact significatif négatif (plus il y a d'individus incarcérés, moins il y a de voies de faits). Pour les agressions sexuelles, le nombre de 30-39 ans a un impact significatif positif et le nombre de détenus, un impact significatif négatif. Le nombre de vols qualifiés s'explique par le nombre de 18-29 ans, le nombre de 30-39 ans (relations significatives positives) de même que le taux de chômage et le nombre de détenus. Finalement le taux d'introductions par effraction s'explique par le nombre de 18-29 ans et le nombre de 30-39 ans.

Au niveau des variables contrôle, le taux de chômage n'entretient pas de relation claire avec la criminalité ; il est non significatif trois fois sur quatre et on retrouve des changements de direction de l'effet. En conséquence, nous préférons ne pas interpréter substantivement ces résultats. Quant au nombre d'incarcérés, son rôle est beaucoup plus clair. Plus il y a de personnes incarcérées, moins il y aura de crimes l'année suivante (voir Cusson, 1990, pour une discussion sur les peines et l'évolution pénale). Dans une analyse récente de la situation américaine, Spelman (2000) a conclu que la hausse de l'incarcération aux États-Unis avait contribué à expliquer environ le quart de la baisse de la criminalité américaine durant les années 90. Un tel résultat ne veut pas dire qu'il faut augmenter la population carcérale puisque les coûts financiers, humains et sociaux d'une hausse marquée de l'incarcération ne contrebalancent pas nécessairement les baisses de la criminalité conséquentes.

Au niveau des variables démographiques, nous n'avons pas trouvé d'impact associé à l'importance du groupe des 12-17 ans. En fait, la criminalité contre les biens a surtout augmenté à la fin des années 70 et la criminalité de violence durant les années 80, périodes où le nombre d'adolescents stagnait ou diminuait. Une hypothèse pouvant expliquer l'apparent paradoxe — à savoir que les adolescents constituent un contingent important parmi les suspects mais que leur importance démographique n'est pas reliée à l'évolution des taux de criminalité — est que les statistiques d'arrestation surestiment l'importance réelle des jeunes dans le crime (le taux de détection des jeunes peut être beaucoup



plus élevé que celui des adultes). Les résultats montrent que les 18-29 ans ont un impact significatif sur le nombre de crimes contre la propriété et que les 30-39 ans ont un impact significatif sur l'ensemble des quatre crimes. Or, si les variables démographiques sont statistiquement associées aux tendances de la criminalité, c'est dire que le vieillissement de la population explique, du moins en partie, la baisse de la criminalité observée au Québec durant les années 90. Cela veut aussi dire que, si rien ne change, la criminalité devrait continuer à diminuer durant les prochaines années, voire les prochaines décennies.

### **Discussion et conclusion**

Cette étude de l'âge et la question criminelle au Québec permet d'émettre un certain nombre de constats. Tout d'abord, le postulat d'invariabilité de la relation âge et crime défendu par Gottfredson et Hirschi (1990) n'est pas fondé. Au Québec, la diminution rapide des crimes de violence dès le début de l'âge adulte ne s'observe pas. Au contraire, il appert que pour certains crimes, il y a plus de suspects dans la trentaine que dans la vingtaine. Ainsi, il est faux de prétendre que la criminalité est principalement l'affaire d'adolescents et de jeunes adultes. Le caractère juvénile de la criminalité était certainement plus marqué durant les années 70, mais cette période constitue en fait une exception sur la période étudiée. Toutefois, compte tenu du principe de continuité dans le comportement individuel, l'important nombre d'adultes dans la trentaine arrêtés par la police durant les années 90 apparaît comme la conséquence du nombre élevé de délinquants juvéniles durant les années 70.

Ces résultats peuvent toutefois être exceptionnels à l'échelle internationale. L'importance relative des adultes dans le phénomène criminel au Québec durant les années 90 peut s'expliquer par un effet de conjoncture démographique. Comme l'ont indiqué Cohen et Land (1987), les variations dans la grosseur des cohortes peuvent affecter la courbe âge et crime. Les cohortes très nombreuses de ceux qui sont nés vers la fin des années 50 et le début des années 60 ont eu beaucoup de difficultés à s'intégrer socialement durant les années 80. En effet, le début des années 80 a marqué la fin de la période de croissance économique de l'après-guerre. La crise du pétrole, mais surtout la récession de 1982, ont conduit à une saturation du marché de l'emploi. Les jeunes adultes ont dû faire face à une intégration économique des plus difficile

avec des fermetures d'usines, le gel de l'embauche et une précarisation de l'emploi. Le taux de chômage des 15-24 était de 23 % en 1982 et 1983, alors que celui-ci était descendu à 15 % en 1990. Aujourd'hui, les jeunes trouvent facilement de l'emploi.

Si l'âge est un puissant prédicteur de conduite délinquante sur le plan individuel, la nature de la relation entre l'âge d'une population et son taux de criminalité est objet de débats incessants. Notre étude de l'évolution de la criminalité au Québec entre 1962 et 1999 montre une congruence importante avec l'évolution de l'importance relative des groupes d'âge de la population. Toutefois, il appert que le groupe d'âge qui est le plus fortement associé à l'évolution de la criminalité est celui des 30-39 ans. Ce résultat peut être compris par le biais de la théorie des opportunités criminelles (Cohen et Felson, 1979). D'autre part, la question de la violence conjugale ou de la violence envers les enfants se pose davantage pour les personnes ayant atteint la trentaine, parce qu'ils vivent alors des relations de couple et ont des enfants. Au niveau des cambriolages, bien que les jeunes fournissent la plus grosse part des voleurs, ce sont les adultes qui offrent les cibles. Notamment, plus il y a de jeunes couples avec enfants ou adolescents à la maison, plus il y a de maisons laissées sans surveillance (la plupart des deux conjoints maintenant travaillent hors du foyer). En outre, l'attrait des maisons de couples dans la trentaine ou quarantaine est certainement plus grand que celui des personnes plus âgées (on y trouve à coup sûr des équipements ménagers récents et de nombreux objets électroniques, comme des ordinateurs ou des consoles de jeux). Cette interprétation implique que l'analyse des tendances de la criminalité devrait s'intéresser davantage à l'évolution des cibles et à leur interaction avec l'évolution du nombre de délinquants.

## Références

- Blumstein, A., & Wallman, J. (2000). The recent rise and fall of american violence. In A. Blumstein & J. Wallman (eds), *The Crime Drop in America* (pp. 1-12). New York : Cambridge University Press.
- Britt, C. (1992). Constancy and change in the U.S. age distribution of crime : A test of the invariance hypothesis. *Journal of Quantitative Criminology*, 8 (2), 175-187.
- Cohen, L. E., & Felson, M. (1979). Social change and crime rates change : A routine activity approach. *American Sociological Review*, 44, 588-608.

- Cohen, L.E., & Land, K. (1987). Age structure and crime : Symetry versus asymetry in the projection of crime rates through the 1990s. *American Sociological Review*, 52 (2), 170-183.
- Cusson, M. (1981). *Délinquants pourquoi ?* Montréal : Éditions HMH.
- Cusson, M. (1990). *Croissance et décroissance du crime*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Dobrin, A., Wiersma, B., Loftin, C., & McDowall, D. (1996). *Statistical handbook on violence in America*. Phoenix, AZ : Oryx Press.
- Easterlin R.E. (1980). *Birth and fortune : The impact of numbers on personal welfare*. Chicago : University of Chicago Press.
- Farrington, D. (1986). Age and Crime. In M. Tonry & N. Morris (eds), *Crime and Justice* (pp. 189-298). Chicago : University of Chicago Press.
- Foot, D.K. (1996). *Entre le Boom et l'Écho : Comment mettre à profit la réalité démographique*. Montréal : Boréal.
- Fréchette, M., & Le Blanc, M. (1987). *Délinquances et délinquants*. Chicoutimi : Gaétan Morin.
- Gottfredson, M., & Hirschi, T. (1990). *A general theory of crime*. Stanford, CA : Stanford University Press.
- Greenberg, D. (1979). Delinquency and the age structure of society. In S.L. Messinger & E. Bittner (eds), *Criminology Review Yearbook* (pp. 586-620). Beverly Hills, CA : Sage.
- Greenberg, D. (1994). The historical variability of the age-crime relationship. *Journal of Quantitative Criminology*, 10 (4), 361-374.
- Hirschi, T., & Gottfredson, M. (1983). Age and the explanation of crime. *American Journal of Sociology*, 89 (3), 552-584.
- Marvell, T.B., & Moody, C.E. (1991). Age structure and crime rates : The conflicting evidence. *Journal of Quantitative Criminology*, 7 (3), 237-273.
- McIntyre, L. (1996). Les débuts. In Statistique Canada, *Grandir au Canada. Enquête Nationale Longitudinale auprès des enfants et des jeunes*. Ottawa : Statistique Canada.
- National Institute of Justice. (1988). *Sourcebook of criminal justice statistics — 1987*. Washington, DC : Government Printing Office.
- Ouimet, M. (2002). Explaining the american and canadian crime « drop » in the 1990s. *Revue Canadienne de Criminologie*, 44 (1).
- Ouimet, M. (1999). Évolution de la criminalité de violence au Québec entre 1962 et 1996. In J. Proulx, M. Cusson & M. Ouimet (eds), *Les violences criminelles* (pp.41-60). St-Nicholas : Les Presses de l'Université Laval.
- Ouimet, M., & Le Blanc, M. (1996). Life events in the continuation of the adult criminal career. *Criminal Behavior and Mental Health*, 6 (1), 75-97.
- Quételet, A. (1831). *Recherches sur le penchant au crime aux différents âges*. Académie Royale des Sciences.

- Spelman, W. (2000). The limited importance of prison expansion. In A. Blumstein & J. Wallman (eds), *The crime drop in America* (pp.97-129). New York : Cambridge University Press.
- Tremblay, R.E., Boulerice, B., Harden, P., McDuff, P., Pérusse, D., Pihl, R., & Zoccolillo M. (1996). Les enfants du Canada deviennent-ils plus agressifs à l'approche de l'adolescence. In Statistique Canada, *Grandir au Canada. Enquête Nationale Longitudinale auprès des enfants et des jeunes*. Ottawa : Statistique Canada.
- Wellford, C. (1973). Age composition and the increase in recorded crime. *Criminology*, 11 (1), 61-70.
- Wilson, J.Q., & Herrnstein, R. (1985). *Crime and human nature*. New York : Simon and Schuster.